

N° 2023-28

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET :
**Règlementation
du stationnement
et de la circulation/
Rue de la Grand-Mare**

Nous, Maire de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Considérant la demande de l'entreprise ENEDIS,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : En raison des travaux de branchement électrique réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage de GPS&O, par l'entreprise ENEDIS – Rue Gabriel Péri – 95110 SANNOIS, **du 6 au 20 juin 2023 inclus**, le stationnement et la circulation seront réglementés rue de la Grand-Mare. Les travaux auront lieu au niveau du 11 rue de la Grand-Mare. Ils seront réalisés entre 8 h 30 et 17 h 30.

ARTICLE 2 : Selon les nécessités, la circulation pourra se faire sous alternat, par feux tricolores ou manuel. La vitesse sera limitée à 30km/h. Le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée, sur 100 m de part et d'autre du chantier.

ARTICLE 3 : L'entreprise mettra tout en œuvre pour permettre immédiatement l'accès des véhicules de secours. L'entreprise veillera à assurer le passage des camions de ramassage des déchets les jeudi et vendredi et le ramassage des encombrants le lundi 19 juin.

ARTICLE 4 : Toute dégradation des trottoirs ou de la chaussée nécessitera une remise en état adaptée. La finition existante devra être restituée.

ARTICLE 5 : L'entreprise ENEDIS, chargée des travaux, aura la responsabilité de la mise en œuvre et du maintien de la signalisation qui devra être conforme à la réglementation.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise ENEDIS qui affichera de manière lisible en divers points du chantier le présent arrêté 24h00 avant le début du chantier.

Ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SEPTEUIL.

Arrêté :
Publié le

01 JUIN 2023

Fait en Mairie,
Le 30 mai 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN

